Avis public



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) que le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2017) » sera adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement qui aura lieu le lundi, 5 décembre 2016, à 19 heures, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

QUE ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2017, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Montréal, arrondissement d'Outremont ce 24º jour du mois de novembre 2016

Me Marie-France Paquet, avocate Secrétaire de l'arrondissement

